



### **FORMATION 2019 / 2020**

#### **CURSUS D'ARBITRAGE REGIONAL**

#### Le diplôme peut se passer aux trois armes

- Etre licencié à la F.F.E.
- Etre arbitre départemental.
- Etre de la catégorie M17 1ère année pour entrer en formation.
- Etre présenté 7 jours avant la date d'examen. (Septembre et juin)
- Justifier avoir arbitré, pendant la saison précédente, dans les armes choisies.
- Passer l'épreuve théorique lors d'une journée Nationale de l'Arbitrage. **Etape obligatoire**.
- Etre évalué en pratique, **dans les armes choisies**, au minimum lors de trois épreuves, dont une obligatoire dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne. Il faut 2 aptes /3 pour être admis.
  - Les épreuves de références pour l'évaluation pratique seront : (2 sur les épreuves proposées ci dessous)
  - Le tournoi régional H2028 moins de 15
  - Les zones moins de 15 ans
  - + une épreuve de votre choix dans la catégorie immédiatement supérieure.
  - Participer à 1 stage de formation à la Toussaint

La formation se fait sur deux saisons

La formation peut s'effectuer sur deux saisons.

#### ARBITRE REGIONAL HANDISPORT:

|            | Etre titulaire du diplôme d'arbitre régional F.F.E. et avoir obtenu le Q.C.M. option |  |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--|
| handisport |                                                                                      |  |
|            | Etre évalué sur une compétition régionale ou nationale handisport                    |  |

## COUT DE LA FORMATION :

Coût réel : 220 € (Stage de formation, journées d'évaluation et packtage d'arbitrage en cas de réussite)

Frais d'inscription de 50 € (chèque à l'ordre du Comité Régional Escrime Auvergne Rhône Alpes) à remettre le jour du QCM.

# CALENDRIER DES STAGES ET EXAMENDATESLIEUXOBJECTIFS21 Septembre 2019CID ou départementRévisionsDu 22 à 14h au 24 octobre à 17h (Toussaint)TSF de VoironFormation théorique et pratique

# **Autorisation Parentale Saison: 2019-2020**

| Je soussigné(e),                                                                                                       | parent ou tuteur de l'enfant : |  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--|
| NOM:                                                                                                                   | PRENOM:                        |  |
| autorise ma fille, mon fils, à participer au stage d'escrime qui aura lieu au TSF à Voiron du 22 au 24 octobre 2019    |                                |  |
| J'autorise également le responsable du stage, à faire pratiquer tous soins et interventions chirurgicales nécessaires. |                                |  |
| Mon enfant dispose d'une assurance individuelle et en responsabilité civile.                                           |                                |  |
| Nom de l'assurance :                                                                                                   |                                |  |
| A, le                                                                                                                  |                                |  |
| Signature (Précédé de "lu et annro                                                                                     | uvé")                          |  |